EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

LAFFITTE PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.
434 038 535 R.C.S. Paris.
SIRET 434 038 535 00044

Capital social effectif : 296 037 370 Euros.

Durée de la société : 99 ans à dater de son immatriculation.

Date d'expiration normale de la société : 28/12/2099.

Siège social : 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS.

Objet social : Acquisition directe et indirecte et gestion d'un patrimoine immobilier locatif (se reporter à l'article 2 des statuts pour plus de précisions).

Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 27 décembre 2000.

La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital social et limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Augmentation du prix de souscription

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et conformément à l'article L.214-94 du Code monétaire et financier, la société de gestion a décidé d'augmenter le prix de souscription de la part de LAFFITTE PIERRE, pour le porter de 415 euros à 430 euros à compter du 1er décembre 2016.

Nouveau prix de souscription :

Valeur nominale d'une part : 230 euros

Prime d'émission : 200 euros

Soit un prix de souscription pour une part de : 430 euros

Ce prix s'entend net de tous autres frais.

Une commission de souscription de 10,171 % TTC, soit 43,74 € TTC par part est prélevée sur le prix de souscription (prime d'émission incluse).

Chaque souscripteur devra verser à la souscription la totalité du montant souscrit à LAFFITTE PIERRE.

Corrélativement, le prix de retrait est modifié comme suit à compter du 1er décembre 2016 :

Nouveau prix de retrait :

Lorsque la demande de retrait est compensée par des demandes de souscription, l'associé se retirant perçoit 387,34 € par part détaillé comme suit :
- Prix de souscription : 430 €

- Commission de souscription de 10,171 % TTC, déduction faite de la TVA récupérable : 42,66 €

- Valeur de retrait : 387,34 €

Allongement du différé de jouissance

La société de gestion a également décidé de porter le différé de jouissance de la part de LAFFITTE PIERRE de 4 à 5 mois à compter du 1er décembre 2016 afin de tenir compte de l'allongement des délais d'investissement des capitaux collectés, compte-tenu des conditions des marchés immobiliers.

Les parts souscrites porteront ainsi jouissance à compter du 1er jour du 5ème mois, à compter de la fin du mois de souscription.

Les autres conditions de l'augmentation de capital social en cours demeurent celles fixées dans les notices publiées au BALO n°2 et n°3 du 4 et 6 janvier 2016.

Toute modification des conditions de souscription prévues dans la présente notice fera l'objet d'une nouvelle notice publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires, six jours au moins avant la date d'ouverture des souscriptions aux nouvelles conditions d'émission.

La note d'information prévue par l'article L.411-2, L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°15-28 en date du 8 décembre 2015. Dûment actualisée au 1er décembre 2016, elle sera remise sans frais à toute personne qui en fera la demande à LAFFITTE PIERRE, 8-12, rue des Pirogues de Bercy 75012 PARIS ou est disponible sur le site internet de la société de gestion www.namiaeweurope.com.

Pour insertion : La Société de Gestion,
NAMI-AEW EUROPE.

1605205